

# L'hypothèse d'un fonds de stabilisation boursier

*Et si la solution aux crises financières et à l'endettement de certains Etats était le retour à la «Juste finance»?*

GILLES LANGLADE\*

Dans la définition de «Juste» nous trouvons: Exact, équitable, droit, fondé, légitime, etc... Ces mots, ces qualificatifs ne devraient-ils pas être logiquement le socle de la finance? Le sont-ils?

Pour rappel, les cours boursiers servant dans l'estimation financière de vos avoirs et de ceux de l'Etat sont issus de la règle comptable appelée mark to market. Cette dernière, en extrapolant mécaniquement en dehors de toute faisabilité et crédibilité le cours de la spéculation du jour à la fermeture des marchés réalisé sur peu de titres à tous les actionnaires, crée une finance injuste. Selon le principe comptable, quelques titres à la hausse en fermeture et nous sommes tous gagnants (bingo!); à l'inverse en cas de baisse (plouf! oups! zut!). Souvenez-vous de la baisse (du krach) lorsqu'une partie des investisseurs veut vendre pour matérialiser financièrement le cours comptable qui leur est annoncé et qui sert à l'estimation de leur richesse «financière et fiscale». Où est l'équité, l'intégrité, le bien fondé, la légitimité? La parole des professionnels se libérant petit à petit sur cette réalité, nous pouvons lire depuis quelques temps des qualificatifs parlants de «frivolité», «sensation de richesse», etc... Par extension de cette malheureuse réalité, est-il exact, équitable, intègre, fondé,

légitime de vendre des produits financiers structurés mathématiquement autour de la «frivolité» et de la «sensation de richesse» de cours de boursiers que l'on sait tous plus que litigieux?

Et si nous pouvions transformer cette réalité totalement injuste en une «Juste solution» à la crise à horizon 2016/2020? Le principe? Les crises étant avant tout comptables, utilisons le potentiel du mark to market comptable dans ses aspects non plus «trompeurs», mais stabilisateurs... avant de mettre en place, par exemple en 2016 ou 2020, la «Juste comptabilité» favorisant la «Juste finance».

Pour rappel, 7,5%/an sur environ 251 jours de Bourse = 0,030% par jour. A votre avis, est-ce si difficile à obtenir? L'objectif du «Fonds de Stabilisation Boursier», un (ou des) fonds d'investissement co-géré(s) par les intervenants boursiers, est simple. Se porter acquéreur de titres (de gré à gré ou non) à la fermeture des marchés afin de soutenir les cours pendant les excès de faiblesse et, a contrario, se positionner comme vendeur pendant les périodes trop fortement haussières.

Est-ce une utopie? Non, «l'animation» de titre est déjà mise en pratique. Pour rappel, la bourse Suisse crée un segment en faveur des actions étrangères dont le lancement est prévu le 5 novembre, et les grands assureurs français avaient déjà mis en place en 2011 le

«Fonds Stratégique de Participations (FSP)» en mettant en commun leurs participations jugées stratégiques dans les entreprises françaises. Le «Fonds de Stabilisation Boursier» est simplement un fonds (un segment) géré dans l'intérêt de tous en laissant toute liberté aux spéculateurs.

Est-ce légal? Oui, les «gros» volumes s'échangent déjà de gré à gré à un cours différent du marché. Seul le retour d'un horizon haussier des marchés et une volatilité «raisonnable» voire «raisonnée» pourront être les déclencheurs sociologiques de la confiance retrouvée et de la reprise économique via la consommation. Quoi de plus efficace, en remplacement des peurs et des euphories comptables destructrices, qu'une «Juste» hausse financière boursière régulière créatrice de confiance et de sérénité pour redonner confiance?

Laissons logiquement la journée aux spéculateurs (qui sont primordiaux dans notre environnement) pour qu'ils s'échangent des quantités de titres et d'autre part, pour le bien des épargnants, investisseurs et de l'Etat, utilisons la règle comptable qui consiste à valoriser tous les titres au cours de fermeture en gommant à la fermeture les distorsions (volatilité) comptables actuelles. Elles seules créent l'amplitude des variations boursières sur laquelle «surfent» les excès des produits financiers

qui détournent les capitaux de l'économie réelle vers l'économie (la finance) virtuelle et déstabilisent, en terme SOCIOlogique, ECONomique, POLitique, FInancière (Socioecopofi), le monde actuel.

L'Etat, les caisses de pension auront ainsi une réponse opérationnelle à leur situation. Comment? L'Etat maîtrisant, pour le bien de tous, la volatilité et la valorisation comptable boursière de fin de journée (7,5% l'an), pourra réaliser des opérations à effet de levier pour son compte propre et ainsi accélérer rapidement son retour à «l'équilibre». Cerise sur la gâteau, la configuration spécifique du fonds «Objectif 2016 ou 2020» permet à l'Etat de donner une garantie sur le capital au terme de l'horizon de placement.

Attention, il est évident que cette technique, si elle est une solution à la crise, ne peut perdurer une fois la situation Socioecopofi stabilisée, et qu'une double information boursière, l'une à destination des spéculateurs (Variation Spéculative du Jour actuelle) et l'autre à destination des investisseurs et épargnants (Variation Humainement Responsable) respectant le principe juridique «d'égalité des porteurs de parts» en pondérant la hausse ou la baisse de la spéculation par la faiblesse des volumes échangés, sera mise en place.

\* Langlade Développements Futurs